



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

Nancy, le 23/04/2024

Le Recteur de la région académique Grand Est

Délégation de Région Académique à l'Information et à
l'Orientation

DRAIO

Affaire suivie par :

Yoril BAUDOIN

Tél : 03 83 86 21 11

Mél : yoril.baudoin@region-academie-grand-est.fr

à

Mesdames et messieurs les chefs des établissements
publics et privés sous contrat

Mesdames et messieurs les inspecteurs

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

S/c Madame et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Prévention du décrochage en région académique Grand Est

Depuis 2013, avec la mise en place du Système Interministériel d'Échanges d'Information (SIEI) des réseaux Formation Qualification Emploi (FoQualE) et des Plateformes de Suivi et d'Appui au Décrocheurs (PSAD), la lutte contre le décrochage scolaire s'organise dans un cadre partenarial définissant les responsabilités des chacun des acteurs. Ainsi la loi n 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a confié aux régions, en lien avec les autorités académiques, la mise en œuvre et la coordination des actions de prise en charge **des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme**, confiant ainsi à l'école, et notamment à ses réseaux FoQualE, la responsabilité d'accompagner en amont **les élèves en risque ou en situation de décrochage** pour prévenir leur sortie du système scolaire sans diplôme.

De nouveaux dispositifs sont venus régulièrement renforcer l'accompagnement **des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme** (le droit au retour en formation initiale, l'obligation de formation des mineurs notamment) ou l'accompagnement préventif des **élèves en risque ou en situation de décrochage** (droit au maintien dans la formation, droit à l'erreur en orientation, parcours aménagé de formation initiale, dispositif « Tous droits ouverts »).

Si ces dispositions ont permis de faire baisser le nombre des décrocheurs, on constate un net ralentissement de cette baisse sur les dernières années et même une légère remontée depuis la fin de la crise sanitaire de 2019-2021. En 2022-2023, le nombre des décrocheurs de la région académique Grand Est s'est établi à **13720** jeunes représentant **6,6%** des élèves scolarisés des classes de troisièmes aux classes de terminales. Parmi ceux-ci, les ruptures au cours de la scolarité au lycée professionnel sont les plus nombreuses : **8408** jeunes soit **18%** des effectifs des lycées professionnels et sont la cible prioritaire de notre action sans négliger la voie générale et technologique ni les ruptures moins nombreuses mais très problématiques au collège.

Face à ce constat et à ces évolutions des organisations et des dispositifs, il convient pour notre école de poursuivre les efforts engagés et les actions réalisées pour limiter ces ruptures. En effet, ce n'est qu'en ayant mobilisé toutes nos énergies, au cours de la scolarité des élèves et particulièrement les plus fragiles, pour minimiser leur exposition aux risques de décrochages que nous pourrions sereinement accompagner ces jeunes vers nos partenaires chargés de poursuivre des actions auprès de ceux qui auront malgré tout quitté le système scolaire.

Pour garantir l'efficacité de notre action en matière de prévention, il conviendra dans chacune des trois académies de la région académique d'agir en respectant les principes suivants qui ont pour objectifs d'éviter la stigmatisation des élèves les plus fragiles et l'externalisation du traitement des risques de rupture ainsi qu'à sécuriser l'accès aux actions de nos partenaires pour les élèves qui décrocheraient malgré tout.

1. Prévenir les risques de décrochages en développant la persévérance scolaire de tous nos élèves.

Le développement de la persévérance scolaire chez tous les élèves doit être une préoccupation majeure de l'ensemble de la communauté éducative, dans la classe, de l'entrée à l'école jusqu'à la fin du parcours de l'élève.

Cette dimension est au cœur de la réflexion menée notamment au sein des conseils pédagogiques et dans l'accompagnement des équipes par les corps d'inspection.

Le développement de la persévérance scolaire n'est donc ni une affaire de dispositifs spécifiques, ni de spécialistes, mais elle doit être une préoccupation de toutes les actions visant à améliorer la qualité de notre école : pratiques pédagogiques et notamment d'évaluation, formation des équipes, pilotage des établissements...

2. La prévention du décrochage pour les élèves chez lesquels les difficultés d'accrochage persistent.

Dans un deuxième temps, ce travail sur la persévérance scolaire doit s'accompagner d'actions plus spécifiques adaptées à chaque situation d'élève visant à prévenir la rupture.

La recherche nous montre que la vigilance doit être accrue dès l'entrée en 4^e. Des dispositifs adaptés doivent alors être mis en place soit sous la forme d'actions spécifiques en établissement, soit sous la forme d'une adaptation du parcours des élèves concernés dans le cadre de Parcours Aménagés de Formation Initiale (PAFI) si l'élève a atteint ses 15 ans.

A cette étape, les réseaux FoQualE, sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, se mobiliseront avec les coordonnateurs MLDS pour accompagner les établissements à concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées aux problématiques identifiées en apportant leur expertise et leur appui opérationnel.

3. Sécuriser la fin de scolarité et l'accès aux actions des partenaires de la lutte contre le décrochage et le retour en formation initiale.

Chaque jeune pour lequel la sortie du système éducatif est avérée ou devient très probable à court terme, doit se voir proposer un temps de bilan permettant la reconstruction d'un parcours d'accès à la qualification.

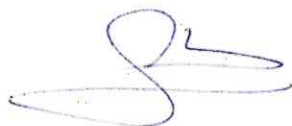
La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire doit donc contribuer à reconstruire **le plus rapidement possible** avec ces élèves des parcours d'accès au diplôme.

À l'issue de cet accompagnement, que le parcours s'appuie sur un retour en formation initiale ou sur les actions proposées par les partenaires des Plateformes de Suivi d'Appui aux Décrocheurs (Missions Locales, CFA, École de la 2^e Chance, AFPA, ...), une attention particulière doit être portée à la sécurisation de cette transition par un suivi commun des premiers temps de la mise en œuvre de ces parcours. Le dispositif « Tous Droits Ouverts » permet au jeune de bénéficier d'une période de 4 mois pour consolider cette transition, il devra être systématiquement proposé à tout élèves quittant le système éducatif sans qualification.

Les stratégies de prévention du décrochage scolaire pour 2024-2025, prendront appui sur ces grands principes et sur un diagnostic précis sur chaque territoire de réseau FoQualE.

Je sais compter sur votre engagement pour mettre en œuvre ces dispositions au service des élèves les plus fragiles.

Pour l'académie de Reims




M. Vincent STANEK,
Recteur de l'Académie de
Reims

Pour la Région académique et
L'académie de Nancy-Metz



M. Richard LAGANIER,
Recteur de la Région académique
Grand Est,
Recteur de l'Académie de Nancy - Metz,
Chancelier des Universités

Pour l'académie de
Strasbourg



M. Olivier FARON,
Recteur de l'Académie de
Strasbourg